

Don de matériel informatique : fiche de candidature

Description

La ville de Villeurbanne cède à titre gratuit les matériels informatiques amortis dont la Ville n'a plus l'emploi, en application des réglementations concernant le recyclage des matériels électroniques et de la propriété des personnes publiques, à des associations de loi 1901, dont les actions présentent un intérêt communal.

Ce don se fait par l'intermédiaire de l'association **P'Atelier Soudé** (atelier-soude.fr), partenaire de la Ville, pour la collecte, le traitement et la remise de ce matériel aux associations.

Les matériels concernés sont des ordinateurs (unités centrales) d'au moins quatre années (donc amortis), cédés sans garantie et en état de fonctionnement.

Public visé

Le matériel sera accordé aux **associations villeurbannaises ou ayant une action sur le territoire de Villeurbanne**, c'est-à-dire présentant un intérêt public communal et selon l'ordre de priorité suivant :

- aux associations de soutien scolaire ou d'étudiants ;
- aux associations œuvrant dans le domaine de la solidarité qu'elle soit locale ou internationale ;
- aux autres associations présentant un intérêt public communal.

Modalités d'attribution

L'association demandeuse doit remplir le tableau ci-dessous. Si elle n'est pas répertoriée dans l'annuaire des associations de la Ville, elle devra fournir des pièces complémentaires (documents d'inscription à l'annuaire, statuts, dernier récépissé de déclaration en préfecture).

Nom de l'association	
Adresse du siège :	
Nom de la présidente / du président :	
Adresse mail :	
Nombre d'unités centrales demandées :	
L'association dispose-t-elle déjà de matériel informatique ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Descriptions des activités pour lesquelles le matériel est demandé	
Sera-t-il utilisé par	<input type="checkbox"/> des bénévoles <input type="checkbox"/> des salariés?

Cette fiche est à transmettre par courrier ou mail à la Direction de la Vie Associative et des Centres Sociaux/Centre Culturel et de la Vie Associative 234 Cours Émile Zola/
vie.associative@mairie-villeurbanne.fr/ 04-78-68-19-86